

**Présidence de M. Claude Bonnard, président**

**Membres absents excusés :** Marc-Olivier Buffat, Marie Deveaud, Sylvie Favre, Sandrine Junod, Natacha Litzistorf, Isabelle Mayor, Gilles Meystre, Rebecca Ruiz, Esther Saugeon.

**Membres absents non excusés :** Fabrice Ghelfi, Francis Pittet, Elena Torriani.

Membres présents	88
Membres absents excusés	7
Membres absents non excusés	5
Effectif actuel	100

**Ouverture**

La séance est ouverte à 18 h 15, en l'Aula du Palais de Rumine.

**Prestation de serment**

Il est procédé à la prestation de serment de M<sup>me</sup> Isabelle Matthey (AGT) en remplacement de Mme Aline Gabus (AGT), démissionnaire.

**Communications du Président**

- félicite Mme la Conseillère Sylvie Favre pour la naissance de son fils Balthazar Ulysse Gaston le 6 juillet 2008
- adresse ses meilleures félicitations à Mme Silvia Zamora, Municipale de la Culture, du Logement et du Patrimoine pour son mariage.
- annonce et excuse l'absence de M. Marc Vuilleumier, Municipal de la sécurité publique et des sports

**Démissions**

- de M. Marc-Olivier Buffat (LE) du Conseil communal (lettre du 26 août 2008)
- de M. Claude Bonnard (Les Verts) de la commission permanente des finances (courriel du 25 août 2008)

**Communication du secrétariat du Conseil**

La secrétaire du Conseil donne lecture de l'extrait du procès-verbal de la séance de transmission des pouvoirs entre les Bureaux du Conseil communal pour les années 2007-2008 et 2008-2009.

**Pétition  
Dépôt**

Pétition des habitants du plateau de la Blécherette (munie de 404 signatures) concernant le réaménagement du parc de la Blécherette.

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

**Lettre**

de la Municipalité (22 août 2008) demandant l'urgence pour le point R60 rapport-préavis n 2008/24: route de contournement de la place de la Sallaz par le chemin des Cascades entre l'avenue de la Sallaz et la route de Berne. Mesures d'accompagnement complémentaires. Réponse au postulat de Mme Adèle Thorens "pour une diminution des nuisances de la route de contournement de la Sallaz et pour l'aménagement d'une place vraiment conviviale à l'usage des piétons et des habitants du quartier". Réponse au postulat de M. Pierre Santschi "pour accueillir le m2 à la Sallaz". Crédit d'investissement.

**Communications  
municipales**

- 27 juin 2008 : Ouverture d'un compte d'attente en vue d'une première étude et de l'organisation d'un concours d'architecture pour le remplacement de la salle de gymnastique provisoire pour les collèges de Béthusy et de Mon-Repos.
- 27 juin 2008 : Adoption et mise en œuvre du Règlement cantonal sur l'aide individuelle au logement (RAIL) et abandon progressif du Règlement communal sur l'allocation communale au logement.
- 8 juillet 2008 : Ouverture d'un compte d'attente pour la rénovation de l'immeuble rue Dr. César-Roux 16 à Lausanne.
- 15 juillet 2008 : Fonds pour le développement durable: attribution de 98'000 francs pour l'installation d'un système "flexfuel" permettant une utilisation efficace du biodiesel.
- 15 juillet 2008 : Pétition de Mme D. Marin Wursten et consorts demandant la mise en place d'un système de ralentissement de la circulation à la rte du Jorat à Montblesson.
- 22 juillet 2008 : Décision de la Municipalité de présenter au Conseil communal, par voie de rapport-préavis, ses principales initiatives relevant de la politique communale en matière de toxicomanie.
- 28 juillet 2008 : Ouverture d'un compte d'attente pour le financement des études nécessaires à la réfection, à la transformation et à la mise aux normes de la cuisine et du restaurant du camping de Vidy.
- 4 août 2008 : Modification de superficiaires concernant le droit distinct et permanent de superficie en faveur de Chiché Promotion SA – parcelle n. 15201 sise au lieu-dit "Communet" et de celui en faveur de Rôtillon-Promotion SA – parcelle n. 10677 et n. 10680 sises à la ruelle du Flon, rue du Rôtillon et rue Centrale.

	- <u>11 août 2008</u> : Pétition de l'association la Fièvre "Accès au quartier de Sévelin".
<b>Postulat</b> <b>Dépôt</b>	de M. Marc-Olivier Buffat (LE) : "Des piscines accessibles à tous, les soirs et les week-ends compris".
<b>Postulat interpartis</b> <b>Dépôt</b>	de M. Yves Ferrari (Les Verts) et consorts : "Projet de centrale électrique thermique au charbon... un grand pas vers la société à 40'000 W!".
<b>Motion</b> <b>Dépôt</b>	de M. Guy Gaudard (LE) : "Immeuble César-Roux 16. Rendons à César...".
<b>Motion</b> <b>Dépôt</b>	de M. Guy Gaudard (LE) : "Pour une gestion unique des établissements publics communaux".
<b>Projet de règlement</b> <b>Dépôt</b>	de M. Guy Gaudard (LE) : "Travail des commissions : ne brassons pas du vent".
<b>Interpellation</b> <b>Dépôt</b>	de M. Claude-Alain Voiblet (UDC) : "A l'exemple de la majorité des villes suisses; pourquoi les coûts de l'aide sociale pour l'année 2007 ne sont-ils pas maîtrisés à Lausanne?".
<b>Interpellation</b> <b>Dépôt</b>	de M. Jean-François Cachin (LE) : "Le nouveau collège de Vers-chez-les Blanc a les pieds dans l'eau".
<b>Interpellation</b> <b>Dépôt</b>	de Mme Andrea Eggli (AGT) : "Bébés? Oui! Mais qui va les garder pendant que nous travaillons? (encore et encore)".
<b>Interpellation</b> <b>Dépôt</b>	de M. Yves Ferrari (Les Verts) et consorts : "Vol d'hier, volière et volière de demain!".

**Questions orales**

- I. Mme Myriam Tétaz (AGT) ; M. Daniel Brélaz, syndic
- II. M. Jean-Michel Dolivo (AGT); M. Daniel Brélaz, syndic
- III. Mme Françoise Longchamp (LE) ; M. Oscar Tosato, directeur d'Enfance, jeunesse et éducation.
- IV. M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Olivier Français, directeur des Travaux
- V. M. Charles-Denis Perrin (LE); Mme Silvia Zamora, directrice de Culture, logement et patrimoine.

**Rapport s/préavis  
N° 2008/24**

**Route de contournement de la place de La Sallaz par le chemin des Cascades entre l'avenue de la Sallaz et la route de Berne. Mesures d'accompagnement complémentaires. Réponse au postulat de Mme Adèle Thorens « pour une diminution des nuisances de la route de contournement de La Sallaz et pour l'aménagement d'une place vraiment conviviale à l'usage des piétons et des habitants du quartier ». Réponse au postulat de M. Pierre Santschi « pour accueillir le m2 à La Sallaz ». Crédit d'investissement.**

**Rapporteur : M. Alain Hubler (AGT)**

**Discussion générale sur les points 1 à 4 du rapport-préavis** Pierre Santschi (Les Verts); Philippe Mivelaz (SOC); Yves-André Cavin (LE); Alain Hubler (AGT); Yves Ferrari (Les Verts); Elisabeth Müller (Les Verts); Olivier Français, directeur des travaux.

**Discussion sur le point 5 du rapport-préavis** La discussion n'est pas demandée.

**Discussion sur le point 6 du rapport-préavis** Yves Ferrari (Les Verts)

**Discussion sur le point 7 du rapport-préavis** Pierre Santschi (Les Verts); Françoise Longchamp (LE); Olivier Français, directeur des travaux.

**Discussion sur les points 8 à 12 du rapport-préavis** La discussion n'est pas demandée.

<b>Vote par conclusion</b>	Le Président propose de voter selon l'ordre choisi par la commission.
<b>Conclusion 1</b>	Le Conseil, au vote à main levée, <b>accepte</b> la conclusion 1.
<b>Conclusion 2 b)</b>	Le Conseil, au vote à main levée, <b>accepte</b> la conclusion 2 b).
<b>Conclusion 2 c)</b>	Le Conseil, au vote à main levée, <b>accepte</b> la conclusion 2 c).
<b>Conclusion 2 f)</b>	Le Conseil, au vote à main levée, <b>accepte</b> la conclusion 2 f).
<b>Conclusion 2 g)</b>	Le Conseil, au vote à main levée, <b>accepte</b> la conclusion 2 g).
<b>Conclusion 2 h)</b>	Le Conseil, au vote à main levée, <b>accepte</b> la conclusion 2 h).
<b>Conclusion 2 i)</b>	Le Conseil, au vote à main levée, <b>accepte</b> la conclusion 2 i).
<b>Conclusion 2 k)</b>	Le Conseil, au vote à main levée, <b>accepte</b> la conclusion 2 k).
<b>Conclusion 2 l)</b>	Le Conseil, au vote à main levée, <b>prend acte</b> de la conclusion 2 l).
<b>Conclusion 3</b>	Le Conseil, au vote à main levée, <b>accepte</b> la conclusion 3.
<b>Conclusion 4</b>	Le Conseil, au vote à main levée, <b>accepte</b> la conclusion 4.
<b>Conclusions 5 et 6</b>	Le Conseil, au vote à main levée, <b>accepte</b> les conclusions 5 et 6.
	Concernant le vote sur les conclusions 7 à 13, le Président constate que la commission a amendé la conclusion n. 10. Il décide donc, lors de ce vote, de faire voter la conclusion n. 10 amendée par la commission.
<b>Conclusions 7 à 13</b>	Le Conseil, au vote à main levée, <b>accepte</b> les conclusions 7 à 13, donc accepte également l'amendement à la conclusion n. 10 proposée par la commission.
	Le Président constate que le Conseil, en acceptant toutes les conclusions, <b>accepte</b> le rapport-préavis n. 2008/24, <b><u>soit, décide</u></b> :
	<ol style="list-style-type: none"><li>1. d'approuver le projet de route de contournement de La Sallaz par le chemin des Cascades avec ses adaptations, ainsi que les mesures d'accompagnement complémentaires, telles que décrites dans le présent rapport-préavis et mises à l'enquête publique complémentaire ;</li><li>2. d'approuver les réponses de la Municipalité aux sept oppositions déposées et maintenues pendant l'enquête publique complémentaire ;</li><li>3. de prendre acte de l'observation adressée à la Commission par le Conseiller communal Pierre Santschi ;</li><li>4. d'adopter le rapport de la Municipalité concernant le postulat de M<sup>me</sup> Adèle Thorens « pour une diminution des nuisances de la route de contournement de la Sallaz et pour l'aménagement d'une place vraiment conviviale à l'usage des</li></ol>

*piétons et des habitants du quartier » ;*

5. d'adopter le rapport de la Municipalité concernant le postulat de M. Pierre Santschi « *pour accueillir le m2 à la Sallaz* » ;
6. de donner à la Municipalité les pleins pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées dans le cadre de la procédure citée dans le présent rapport-préavis, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
7. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus dans ce rapport-préavis à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période ;
8. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 6'456'750.– pour la réalisation des adaptations du projet et les mesures d'accompagnement complémentaires au projet de la route de contournement, réparti comme suit :
  - a) Fr. 6'386'750.– pour le Service des routes et de la mobilité (génie civil) ;
  - b) Fr. 37'500.– pour le Service des routes et de la mobilité (circulation) ;
  - c) Fr. 6'000.– pour le Service d'assainissement ;
  - d) Fr. 26'500.– pour le Service des parcs et promenades ;
9. d'amortir annuellement les dépenses à raison de :
  - a) Fr. 319'350.– par la rubrique N° 4201.331 du Service des routes et de la mobilité (génie civil) ;
  - b) Fr. 7'500.– par la rubrique N° 4201.331 du service des routes et de la mobilité (circulation) ;
  - c) Fr. 300.– par la rubrique N° 4602.331 du Service d'assainissement ;
  - d) Fr. 2'700.– par la rubrique N° 6600.331 du Service des parcs et promenades ;
10. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de Fr. 43'250.– pour le Service de l'électricité, éclairage public ;
11. d'amortir annuellement la dépense ci-dessus à raison de Fr. 1450.– par la rubrique N° 76.331 du Service de l'électricité, éclairage public ;
12. de faire figurer sous les rubriques Nos 4201.390, 4602.390, 6600.390 et 76.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant des crédits précités ;
13. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
14. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction des travaux, rubrique N° 4300.331, lorsque les dépenses résultant des pleins pouvoirs mentionnés sous chiffre 5 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante.

**Rapport N°2006/2**

**Pétition en suspens**

**Rapporteur : M. Jean-Luc Chollet (UDC)**

**Discussion**

Jean-Luc Chollet (UDC); Jacques-Etienne Rastorfer (SOC); Roger Cosandey (SOC); Martine Fiora-Guttmann (LE); Daniel Brélaz, syndic; Evelyne Knecht (AGT) qui dépose l'amendement suivant pour la conclusion 1; Roland Ostermann (Les Verts); Daniel Brélaz, syndic; Jean-Luc Chollet (UDC); Jacques-Etienne Rastorfer (SOC); Jean-Luc Chollet (UDC).

**Amendement**

Dépôt

1. *De prendre acte de l'état des pétitions en suspens au 30 mai 2008 à l'exception de la pétition 16 "Pour une Maison des communes".*

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

**Vote s/amendement**

Le Conseil, au vote à main levée, **accepte** l'amendement de Mme Evelyne Knecht (AGT).

**Vote s/conclusions 2 et 3**

Le Conseil, au vote à main levée et à une large majorité, **accepte** les conclusions 2 et 3.

**Vote s/conclusion 4**

Le Conseil, à l'unanimité, **accepte** la conclusion 4.

Le Conseil, au vote, **accepte** donc le préavis n. 2006/2, **soit, décide** :

1. de prendre acte de l'état de pétitions en suspens au 30 mai 2008 à l'exception de la pétition n° 16 "Pour une Maison des cultures à Lausanne" ;
2. en application de l'article 73 *litt. c)* RCCL, de renvoyer à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis, comme objet de sa compétence, la pétition de la Coopérative Taxi-City « Pour une station de taxis mixte A et B sur la place de la Gare de Lausanne » ;
3. de charger la Municipalité d'informer les auteurs de la pétition mentionnée sous chiffre 2 ci-dessus du renvoi de leur demande à l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ;
4. de charger la Municipalité d'écrire aux auteurs des pétitions en cours de traitement dans le présent rapport afin de les informer de l'état d'avancement des travaux concernant la réponse à leurs interventions.

**Rapport s/ Postulat**

**Postulat de M. Charles-Denis Perrin : « Une 'unité du développement durable' pour un développement responsable de Lausanne. »**

**Rapporteur : M. Jacques-Etienne Rastorfer (SOC)**

**Discussion**

Charles-Denis Perrin (LE); Pierre Santschi (Les Verts).

**Vote**

Le Conseil, à l'unanimité, **décide** :

1. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport ;
2. de fixer à 18 mois le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ce postulat.

**Rapport s/ Pétitions**

**Pétition du comité de soutien à la maison de paille et consorts (env. 1670 sign.) : « Pour que la maison écologique construite sous l'avenue César-Roux puisse y rester le temps nécessaire à l'aboutissement de son expérience. ».**

**Rapporteur : M. Jacques Pernet (LE)**

**Discussion**

Evelyne Knecht (AGT) qui dépose l'amendement suivant; Roger Cosandey (SOC); Daniel Brélaz, syndic; Alain Hubler (AGT).

**Amendement**

*Renvoi pour étude et communication*

Dépôt

La discussion n'étant plus demandée, le Président passe au vote.

**Vote s/amendement**

Le Conseil, au vote à main levée, **refuse** l'amendement de Mme Evelyne Knecht (AGT).

Le Conseil, au vote à main levée et à une forte majorité, **décide** donc:

le classement pur et simple de cette pétition, en vertu de l'article 73 *litt. d)* du Règlement du Conseil communal.

**Clôture**

La séance est levée à 20 h 15.

Le président :

La secrétaire :

.....

.....